



Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal Séance du lundi 27 septembre 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 25
Votants	: 32 puis 31

CONVOCATION du 21 septembre 2010

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Georges BUISSON, Christiane MOLLAR, Myriam AUVAGE, Esther POTIN-ROSSILLON, Alain YVROUD, Nicolas VAIRYO, Claudie FRAYSSE, Pascal PELLER, Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE, Géraldine REBUT, Michel MAURY, Jean-Pierre ANTIGNAC, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Christian SERRA, Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20h20).

ETAIENT EXCUSES

Corinne CASANOVA (ayant donné procuration pour la séance à Dominique DORD), Georges DAVIET, Eliane RAMUS (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Pierre-Antoine MISSUD (ayant donné procuration pour la séance à Michel FRUGIER), François GRUFFAZ (ayant donné procuration pour la séance à Sylvie COCHET), Denise PASINI SCHAUBHUT (ayant donné procuration pour la séance à Robert BRUYERE), Hervé BOILEAU (ayant donné procuration pour la séance à Christian SERRA), Azzedine ZALIF.

ETAIENT ABSENTS

Sophie ABENIS,
Thibaut GUIGUE à partir de 20h20 (avant le vote N°17),

SECRETAIRE : Thibaut GUIGUE puis Nicolas VAIRYO.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Décisions prises par le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation :

- ➔ **Décision du 29/06/2010**, concernant un bail de location d'une partie du bâtiment rue Vaugelas au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 30/06/2010**, concernant un bail de location d'une propriété avenue du Grand Port au profit de Mikhaël MAILHEBAU, pour la somme de 775 euros/mois,
- ➔ **Décision du 01/07/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée des anciens thermes nationaux au profit de la MGEN à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 01/07/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée des anciens thermes nationaux au profit de la FAAC à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 01/07/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée des anciens thermes nationaux au profit du Club des Hôteliers à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 01/07/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée des anciens thermes nationaux au profit d'Aix Meublés à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 01/07/2010**, portant vente d'un camion UNIC CAM Benne au profit du garage Vasseur 73420 Voglans pour la somme de 2392 euros,
- ➔ **Décision du 01/07/2010**, concernant la convention de mise à disposition du théâtre du Casino au profit de l'Office de Tourisme à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 01/07/2010**, portant constitution d'une régie de recettes d'encaissement de droit de stationnement de surface,
- ➔ **Décision du 07/07/2010** concernant la convention de mise à disposition de la Salle Sabaudia, rue Jean Monard, à titre gratuit, au profit de l'Association Grapevine, pour un an à compter du 01/09/2010,

- **Décision du 08/07/2010** concernant un bail de location d'une partie du bâtiment, sis au 33 chemin de Mémard, au profit du Ski Club Nautique à titre gratuit, pour 5 ans à compter du 25/06/2010,
- **Décision du 12/07/2010** portant constitution d'une régie d'avances pour le remboursement des unités chargées dans les cartes à puces de stationnement en surface suite à la mise en place du nouveau parc d'horodateurs,
- **Décision du 15/07/2010** concernant la convention de mise à disposition d'un local à la Maison des Associations, à titre gratuit, au profit de la Croix Rouge Française, pour un an à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 21/07/2010**, concernant un bail de location de locaux situés au Bernascon au profit de la CALB, du 01/05/2010 au 31/12/2011, pour la somme de 9500 euros/an afin de reloger la Maison de la Justice et du Droit,
- **Décisions du 06/08/2010**, désignant le Cabinet Adamas Affaires Publiques pour défendre les intérêts de la Ville dans le contentieux qui oppose la Ville à Mme WAECHTER, concernant deux recours contre permis de construire EPG Loschi,
- **Décision du 12/08/2010**, portant constitution de partie civile devant le TGI Chambéry contre messieurs Martinez, Madi et Cardona coupables de dégradations dans le parking de la République les 24 et 25 juillet 2010,
- **Décision du 17/08/2010** concernant les conventions de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, à titre gratuit, au profit des Restaurants du cœur (préfabriqué 82m²) et de l'Association Tarot Club (salle au sous-sol), pour un an à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 23/08/2010** concernant une convention de mise à disposition d'une salle au 2^{ème} étage à la Maison des Associations, à titre gratuit, au profit de l'Académie aixoise de peinture et de sculpture pour un an à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 24/08/2010** concernant une convention de mise à disposition d'une salle au 2^{ème} étage à la Maison des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association CFDT union locale, pour un an à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 24/08/2010** autorisant la signature de l'avenant N°1 à la convention du 30/03/2010 signée avec l'Association DEVA,
- **Décision du 25/08/2010** concernant une convention de mise à disposition d'une salle au 1er étage à la Maison des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association CGT Territoriaux Aix-les-Bains, pour un an à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 26/08/2010** concernant une convention de mise à disposition d'une salle au 2^{ème} étage à la Maison des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association CGT Union locale, pour un an à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 26/08/2010** concernant une convention de mise à disposition d'une salle au 2^{ème} étage à la Maison des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association FO Union locale, pour un an à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 26/08/2010** concernant une convention de mise à disposition d'une salle au 3^{ème} étage à la Maison des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association MILENA MIA, pour un an à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 27/08/2010** autorisant la signature d'un avenant 1 au bail de location conclu le 16/11/2009 avec l'Etat pour les locaux de la Trésorerie Principale, en vue de procéder à la révision du loyer
- **Décision du 30/08/2010**, concernant une convention d'occupation d'un appartement à l'OPAC au profit de la Ville pour reloger l'Equipe Projet Rénovation Urbaine, à titre gratuit à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 31/08/2010** concernant une convention de mise à disposition d'une salle au 2^{ème} étage à la Maison des Associations, à titre gratuit, au profit des Syndicats CFTC ORGECO pour un an à compter du 01/09/2010,
- **Décision du 03/09/2010** autorisant la signature de l'avenant N°2 à la convention de l'occupation précaire signée le 20/03/2008 entre la CALB et la Ville d'Aix-les-Bains, qui autorise cette dernière à prolonger d'un an à compter du 20/03/2010 la convention d'occupation des locaux du 2^{ème} étage de l'immeuble sis 1500 boulevard Lepic afin d'y loger les Services Techniques Municipaux,
- **Décisions du 08/09/2010** concernant des conventions de mise à disposition de salles à la Maison des Associations, à titre gratuit, à compter du 1/09/2010 au profit de :
 - . Association Arts et Expression (2^{ème} étage),
 - . Service de la navigation Rhône Savoie Bureau de la plaisance (Rez-de-chaussée),
 - . Société COREFOR CONSEIL RECRUTEMENT FORMATION (Rez-de-chaussée),
 - . Direction Départementale de l'Équipement Bureau Education Routière (Rez-de-chaussée),
- **Décision du 17/09/2010**, autorisant le Maire à ester en justice dans le cadre du recours qui oppose la Ville à Marifa SALOPEK au sujet d'une indemnité relative à la gestion des Ressources Humaines

Le conseil municipal donne acte au Maire de la communication faite.

2. ADMINISTRATION GENERALE

Composition des commissions municipales suite à l'installation d'Azzedine ZALIF

Suite à la démission de Fabienne PEGAZ, Azzedine ZALIF a été installé en qualité de conseiller municipal lors de la séance du 28 juin dernier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remplacement de Fabienne PEGAZ comme suit :

- Devient membre de la commission municipale « Education Culture Jeunesse Quartiers » : Azzedine ZALIF
- Devient membre de la commission municipale « Sports Tourisme Vie associative » : Azzedine ZALIF
- Devient membre de la commission municipale d'accessibilité et des personnes âgées : Denise DELAGE-DAMON
- Devient membre de la commission extra municipale de la Culture : Azzedine ZALIF.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3. AFFAIRES SCOLAIRES

Création d'une classe d'intégration scolaire (CLIS) à l'école de Franklin Roosevelt – Equipement – Demande de subvention au Conseil Général

Suite à cette ouverture d'une CLIS, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, Fonds Scolaires : création de classe – dépenses de premier équipement ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Général pour le matériel scolaire spécialisé pour jeunes handicapés

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

4. RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la transformation de 4 postes au tableau des emplois de la Ville d'Aix-les-Bains.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

5. POLITIQUE CONTRACTUELLE JEUNESSE

Demande de subvention

Après avoir réalisé l'audit de la politique jeunesse conduite entre 2006 et 2009, le comité de pilotage a validé la poursuite de la démarche au moyen du renouvellement des contrats. Le conseil municipal à l'unanimité valide les grands axes et actions proposées dans les différents contrats, sollicite les aides financières les plus élevées possibles auprès du Conseil Général, de la Caisse d'Allocation Familiale et de l'Etat dans le cadre de ces contrats, autorise le Maire à signer l'ensemble des contrats intervenant dans la Politique Contractuelle Jeunesse, avenants et conventions financières et toutes pièces relatives à ces dossiers et à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur conclusion et confie la maîtrise d'ouvrage au CCAS par le moyen de son service jeunesse.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

6. CENTRE NAUTIQUE

Protocole transactionnel relatif aux désordres de la pataugeoire

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les termes du protocole et le montant de l'indemnité proposée par les parties déclarées responsables par l'expert judiciaire, autorise le Maire à signer le protocole transactionnel avec les entreprises déclarées responsables des désordres et leurs compagnies d'assurance, demande à l'entreprise SNIDARO le paiement de la franchise de 17 920€ et décide d'engager toute procédure nécessaire pour le paiement de cette somme et approuve le transfert à la CALB des sommes encaissées à la suite d'exécution du protocole transactionnel.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

7. STATIONNEMENT

Dispositions concernant le P.I.A.F (parcmètre individuel autonome fonctionnel)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de compléter la délibération du 28 juin 2010 pour répondre aux attentes des professionnels de santé dispensant des soins à domicile, ainsi qu'aux attentes des personnes titulaires d'une carte de stationnement pour handicapés, approuve les dispositions relatives à l'utilisation du système P.I.A.F (parcmètre individuel autonome fonctionnel), et fixe le tarifaire unitaire de vente du PIAF à 25 €.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

8. AFFAIRES TECHNIQUES

Arrosage de l'Hippodrome et du Golf à partir du Lac du Bourget – Mission de maîtrise d'œuvre – Protocole transactionnel Ville / Cabinet Merlin

A l'unanimité le conseil municipal autorise la signature d'un protocole transactionnel visant à mettre fin à la mission de maîtrise d'œuvre confiée en juin 2008 au Cabinet Merlin, et prévoyant les conditions financières de la transaction.

POUR : 32 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

9. AFFAIRES TECHNIQUES

Réfection des auvents du marché couvert – Avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre Jecko-Bollard

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à la Sté JECKO-BOLLARD concernant la réfection des auvents du marché couvert, afin de prendre en considération l'accroissement de la rémunération, suite au nouveau programme défini.

POUR : 32 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

10. FORET COMMUNALE DE CORSUET

Coupe d'affouage 2010/2011

A l'unanimité le conseil municipal donne pouvoir au Maire en vue d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des opérations de coupe et de délivrance de bois en forêt communale de Corsuet, relevant du régime forestier.

POUR : 32 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

11. URBANISME

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbains et Paysager – Transformation en « Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) »

Le conseil municipal à l'unanimité :

1. approuve la transformation de la ZPPAUP en cours d'élaboration, en AVAP, conformément à la loi du 12.07.2010 ;
2. constitue une instance consultative, comprenant :
 - les membres de la commission municipale « Urbanisme, Travaux et Développement Durable »
 - le Président de la commission extra-municipale de la Culture,
 - le Directeur de l'Office du Tourisme ou son représentant
 - le Président de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) ou son représentant
 - le Président de la Société d'Art et d'Histoire
 - le Préfet ou son représentant (le Directeur Départemental des Territoires)
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant
 - le Directeur régional des affaires culturelles, ou son représentant
 - l'Architecte des Bâtiments de France au titre des personnes qualifiées en matière de protection du patrimoine
 - le Président du club des hôteliers aixois, ou son représentant, au titre des intérêts économiques concernés,
 - le Président de la F.A.A.C. ou son représentant,
3. prévoit deux réunions publiques de présentation du projet d'AVAP dans le cadre de la concertation
4. autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

12. URBANISME

Dépôt du permis de construire pour la réalisation d'un abri à bois pour la chaufferie des jardins municipaux

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer le dépôt de permis de construire pour la réalisation d'un hangar de stockage du bois d'élague destiné à la chaudière bois du Service des Parcs et Jardins.

POUR : 32 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

13. URBANISME

Centre Socioculturel Vaugelas – Rénovation des façades

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer la demande de déclaration préalable nécessaire en vue de la rénovation des façades du Centre Socioculturel Vaugelas.

POUR : 32 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

14. URBANISME

Extension du boulodrome Gaby Dufour à Mémard – Création d'un local pour le ski nautique

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer le dépôt de permis de construire et à solliciter une subvention auprès du Conseil Général, pour la réalisation d'un bâtiment en extension du boulodrome Gaby Dufour existant, permettant de reloger le ski-club nautique à Mémard.

POUR : 32 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

15. AFFAIRES FINANCIERES

Attribution des subventions aux associations

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité adopte l'attribution de subventions à certaines associations.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

16. AFFAIRES FINANCIERES

Mesures comptables : reprises de provisions

A l'unanimité le conseil municipal approuve les reprises de provisions :

- 245,07 euros, soit le solde de la provision constituée en 2006 pour créances compromises, considérant la non valeur réalisée supérieure à ce montant,
- 20.000 euros sur la provision constituée le 16 novembre 2009 à hauteur de 40.000 euros, pour créances compromises. En effet, le titre de recettes N°482 émis à l'encontre de SNC Casino Carnot le 12/04/06 pour un montant de 51.215 euros relatif à la participation pour places de stationnement non réalisées (5 places x 10.243 euros sur le permis de construire N° 7300805C1001) a été réglé début 2010. Ce titre a été provisionné en 2009 à hauteur de 20.000 euros.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

17. OFFICE DU TOURISME

Versement de la subvention de fonctionnement annuelle

Thibaut GUIGUE refuse de prendre part au vote et quitte la salle. Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON et Christian SERRA (pouvoir d'Hervé BOILEAU) ne prennent pas part au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité des 27 voix exprimées, approuve les éléments de motivations de la subvention de fonctionnement au titre de 2010 à l'Office du Tourisme, qui s'établit à 3.137.000 euros.

POUR : 21 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

18. INTERCOMMUNALITE

Rapports d'activités 2009 de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

Le conseil municipal donne acte au Maire de la communication faite des rapports d'activités 2009 de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, dont la synthèse a été remise à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il est précisé que l'intégralité des rapports est à disposition auprès de la direction de l'administration générale.

QUESTIONS ORALES

A 20 heures 25, le Député-maire ouvre le chapitre des questions orales sans débat.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 HEURES 05.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 27 septembre 2010, est affiché à la porte de la mairie le jeudi 30 septembre 2010.

Alain GABRIEL
Directeur Général des Services